

COMMUNE D'ETEAUX

Plan Local d'Urbanisme

PLAN ANNEXE

Droit de préemption urbain instauré sur l'ensemble des zones U et AU par délibération en date du 17 octobre 2018.

*Certifié conforme par le Maire et annexé à la délibération approuvant la modification n°2 du PLU en date du 16 décembre 2020 *


Le Maire,
M.David RATSIMBA

Le Maire,
M.David RATSIMBA

N° DE PIECE :	PROCÉDURES			
	REVISIONS		MODIFICATIONS	
	N°	Approuvée le	N°	Approuvée le
ECHELLE : 1 / 5000				
COAÉPTION Muriel CONORD-CARDE Christophe DEVOUASSOUX Architecte Urbaniste - juriste 256, Chemin du Perrey 74190 PASSY	CARTOGRAPHIE Cabinet Arpentage 45, rue de la République 74700 SALLANCHES		Plan régulier Planimétrie : système RGF93 cc46	
Origine cadastrale © Diffusion RGD 74 - Reproduction interdite				

LEGENDE	
ZONES URBAINES	
	Ua Zone de centre bourg et d'habitat dense
	Ua1 Secteur de centre bourg et d'habitat dense
	Ub Zone d'habitat intermédiaire
	Uc Zone d'habitat résidentiel moins dense
	Ue Zone d'équipements d'intérêt général et collectif
	Ux Zone industrielle
	Uxa Secteur artisanale
	Uxb Secteur industriel lié à la fromagerie
	Uxc Secteur commercial
ZONES D'URBANISATION FUTURE	
	AU Zone d'urbanisation future
	AUa Zone d'extension du centre bourg en habitat dense
	AUb Zone d'extension en habitat intermédiaire
	AUc Zone d'extension en habitat résidentiel
	AUx Zone artisanale future
	AUxb Secteur industriel lié à la fromagerie

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES	
	Parcelles relevant du Régime Forestier
	Axe Bruyant (se reporter à l'arrêté préfectoral n° 2011-192-0072 du 11/07/2011)
	Conduite de transport de gaz
	Zone de dangers très graves - 50m : SUP1 - Servitude d'utilité publique d'implantation et de passage
	Zone de dangers graves - 75m : SUP1 - Servitude d'utilité publique d'implantation et de passage
	Zone de dangers significatifs - 100m



Application graphique figurative et provisoire du cadastre
soit un document contractuel sur le terrain pour
leur établissement les titres et les expertises.